Image not found or type unknown

Encadrer les délais de versement des subventions par les pouvoirs publics

Actualité législative publié le **09/07/2021**, vu **787 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La proposition de loi (PPL) visant à améliorer la trésorerie des associations vient d'être votée ce jeudi 24 juin 2021

L'autorité publique devra procéder au versement de la subvention dans le délai de soixante jours à compter de la date de la notification de la décision portant attribution de la subvention à moins que l'autorité administrative, le cas échéant sous forme de convention, n'ait arrêté d'autres dates de versements ou n'ait soumis le versement à la survenance d'un événement déterminé (cf, Loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations, art. 10 alinéa 4, nouvelle rédaction).

Cette disposition répond à une demande forte des associations, notamment des plus petites, qui peuvent être confrontées à des difficultés de trésorerie importantes, du seul fait du versement tardif d'une subvention pouvant mettre en péril la pérennité de leurs actions.

En lien avec les associations d'élus de collectivités locales, qui seront particulièrement concernées, le délai de soixante jours a été retenu car permettant de répondre à l'exigence de sécurité des acteurs associatif, sans créer des difficultés pour les collectivités territoriales.

Source : francegenerosites.fr

Pour plus d'infos : Quelles sont les obligations d'une association subventionnée ?

Voir aussi le guide : Obtenir une subvention publique

Articles sur le même sujet :

- Guide pratique de l'association
- Obtenir une subvention publique
- Recevoir des dons
- Organiser une loterie associative
- Organiser une buvette
- Rémunérer un dirigeant d'association
- Rembourser les frais d'un bénévole
- Réussir la création d'une association
- Réussir l'assemblée générale de son association

- Comment différencier une subvention d'un marché public ?
- Toutes les associations ont-elles droit à subvention ?
- Comment obtenir une subvention pour son association ?
- Demande de subvention : réaliser un budget prévisionnel
- Comment réaliser une lettre de demande de subvention ?
- Une association peut-elle se voir refuser une subvention ?
- De quels subventions et financements les associations sportives peuvent-elles bénéficier ?
- Les associations sont-elles soumises au Code des marchés publics ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés